
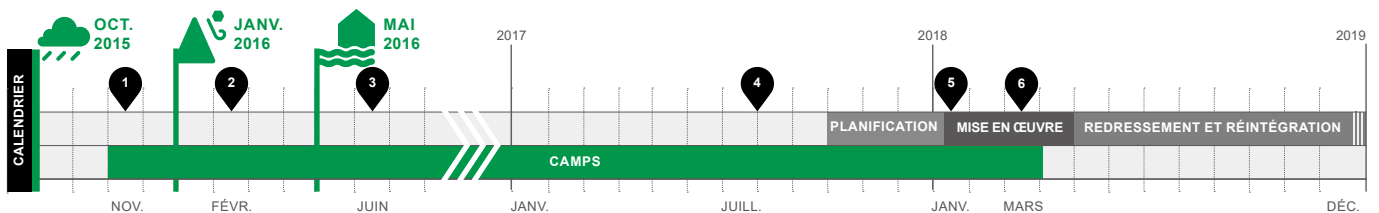


## ÉTUDE DE CAS

## BURUNDI 2017-2018 / FERMETURE DES CAMPS

MOTS CLÉS : démantèlement des camps, abri semi-permanent, soutien à la location

<b>CRISE</b>	Pluies et inondations dues à El Niño et à La Niña, octobre 2015 – mars 2016	
<b>NOMBRE TOTAL DE PERSONNES TOUCHÉES</b>	5 068 ménages (30 408 individus) en janvier 2016 (OCHA, Nations Unies, <a href="https://bit.ly/2FRG533">https://bit.ly/2FRG533</a> )	
<b>NOMBRE TOTAL DE PERSONNES DÉPLACÉES</b>	5 022 personnes dans les provinces ciblées	
<b>LIEUX DU PROJET</b>	Provinces de Bujumbura Rural et Rumonge	
<b>BÉNÉFICIAIRES DU PROJET</b>	767 ménages de personnes déplacées internes (5 022 bénéficiaires directs) 40 ménages plus 390 individus de la communauté d'accueil	
<b>RÉSULTATS DU PROJET</b>	434 ménages aidés par l'intermédiaire d'un soutien à la location 334 abris semi-permanents construits Autres résultats : fourniture de 727 kits d'articles non alimentaires ; 727 kits d'hygiène ; 434 kits agricoles ; 1 115 indemnités de travail contre rémunération	
<b>COÛTS DES MATÉRIAUX</b>	1 472 dollars É.-U. (1 372 EUR) pour l'abri semi-permanent, y compris les latrines, les cuisines et les fondations en pierre 1 050 dollars É.-U. (978 EUR) pour l'abri semi-permanent seul 107 dollars É.-U. (100 EUR) pour le soutien à la location pendant six mois	
<b>TAILLE DES ABRIS</b>	45 m <sup>2</sup> (semi-permanent)	
<b>DENSITÉ D'OCCUPATION DES ABRIS</b>	7,5 m <sup>2</sup> par personne	
<b>COÛT DU PROJET</b>	1 565 dollars É.-U. (1 460 EUR) par foyer	
<b>RÉSUMÉ DU PROJET</b>		<p>Le projet a démantelé quatre camps pour les personnes déplacées affectées par les inondations et a mis à disposition des résidents des camps un soutien en matière d'abris, des kits d'articles non alimentaires ainsi qu'une assistance au transport et à la réintégration. Plus de 5 000 personnes ont été réinstallées dans des zones sûres et préservant leur dignité, bien qu'elles continuent à avoir besoin de solutions plus sécurisées et durables. Les personnes qui ont pu se réinstaller sur une parcelle de terrain sûre ont reçu des abris semi-permanents et des latrines, tandis que les autres ont bénéficié d'un soutien à la location pendant six mois.</p>



- 1 Nov. 2015 : mise en place du camp de personnes déplacées internes de Gitaza (Rumonge).
- 2 Févr. 2016 : mise en place du camp de personnes déplacées internes de Cashi (Rumonge).
- 3 Juin 2016 : mise en place des camps de personnes déplacées internes de Mushasha I et Mushasha II (Bujumbura Rural).

- 4 Juill.-août 2017 : enquête sur les intentions de retour pour évaluer les possibilités et l'intention des personnes déplacées internes de revenir dans leurs régions d'origine.
- 5 Janv. 2018 : destruction partielle des camps de la Province de Bujumbura par des inondations.
- 6 Mars 2018 : démantèlement des quatre camps achevé.

## POINTS FORTS

- + L'organisation s'est appuyée de manière stratégique sur le rôle qu'elle a exercé précédemment dans les camps.
- + Inclusion de l'équipe administrative et financière aux activités de transfert monétaire.
- + Implication étroite des familles.
- + Programmation intégrée.
- + Groupe divers de profils issus de différentes unités au sein de l'organisation.

## POINTS FAIBLES

- Communication et coordination insatisfaisantes à la fois en interne et en externe.
- L'accès aux sites et l'élaboration de la liste de bénéficiaires ont pris du temps.
- Certaines personnes déplacées internes n'ont pas pu rentrer chez elles en raison d'un manque de titres de propriété.
- Le temps nécessaire à la livraison des matériaux, à la sécurisation des parcelles et au passage des douanes a entraîné des retards.
- Le projet n'a pas permis de combler toutes les lacunes (comme l'accès à l'eau).



Les tentes fournies dans les camps étaient censées avoir une durée de vie d'environ six mois, mais les familles y ont vécu pendant deux ans, dans des tentes usées, comme ici, dans le camp de Cashi.

## CONTEXTE

Le Burundi, touché par des événements climatiques défavorables, connaît une situation sociopolitique et sécuritaire instable. Le pays est situé dans une région sujette aux tremblements de terre. Par ailleurs, des aléas naturels tels que des inondations, glissements de terrain ou orages intenses entraînent souvent des dommages considérables sur les terres et la population, particulièrement dans les zones périurbaines et rurales.

### SITUATION AVANT LES INONDATIONS

Près du lac Tanganyika, les communautés dépendent de la pêche et de l'agriculture de subsistance pour leurs revenus. Ces activités ont encouragé les populations à se déplacer depuis l'intérieur du pays vers les zones lacustres ou vallonnées, où les glissements de terrain sont fréquents au cours de la saison des pluies. Les populations les plus vulnérables au Burundi parviennent rarement à se dégager un revenu suffisant pour construire des logements résistants aux inondations ou acquérir des parcelles dans des zones moins à risque. Leurs logements sont généralement construits en boue.

### SITUATION APRÈS LES INONDATIONS

En octobre 2015, des milliers de Burundais ont perdu leur lieu d'habitation, leurs moyens de subsistance, voire la vie, en raison des inondations et des glissements de terrain déclenchés par des pluies torrentielles. Quatre camps d'urgence ont été installés par l'organisation chef de file et son partenaire national afin d'aider les personnes déplacées par la catastrophe. Plus de 3 700 personnes s'y trouvaient encore en juillet 2017, tandis que le reste de la population déplacée (environ 1 300 personnes) alternait entre les sites et les communes d'origine, souvent à la recherche d'abris de meilleure qualité ou en raison de la migration de main-d'œuvre saisonnière. Les camps étaient administrés par l'organisation partenaire nationale.

Les kits d'abris qui y ont été distribués initialement étaient censés durer environ six mois. Or, les familles y ont vécu pendant plus de deux ans. Les conditions de vie se sont rapidement détériorées ; les tentes avaient urgemment besoin de réparations ; la pluie tombait par des trous dans les toits, créant des zones boueuses pour le couchage et entraînant une augmentation de l'incidence des pneumonies et autres maladies. En janvier 2018, les camps de Mushasha I et II ont été en partie détruits par des inondations. De nombreux habitants ont exprimé leur désir de partir et ont demandé une assistance pour trouver une solution plus durable en matière d'abris.

## LA STRATÉGIE NATIONALE EN MATIÈRE D'ABRIS

Le gouvernement et la communauté humanitaire internationale ont œuvré ensemble à trouver une solution pour fermer les sites et assister leurs résidents. Les activités ont été coordonnées par le Groupe de travail sur les solutions durables, piloté par le ministère des Affaires sociales et co-piloté par des organismes des Nations Unies. En 2016, le gouvernement a fait don aux habitants des camps de Cashi et Gitaza de terres situées à Kigwena. Pour les résidents des camps de Mushasha I et II, fin 2018, soit deux ans après les inondations, aucun terrain n'avait été trouvé. Dans le même temps, les personnes déplacées internes ont été aidées par l'organisation via des indemnités locatives mises à disposition par l'intermédiaire de ce projet, jusqu'à ce qu'une solution durable ait pu être trouvée.

### MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Le projet a mis à disposition plusieurs options d'assistance en matière d'abris et d'installation, de la manière décrite dans le diagramme situé à la page suivante. Sur la plupart des sites, il a été directement mis en œuvre par l'organisation, via une équipe de dix-huit membres nationaux et quatre membres internationaux. Pour Kigwena, la mise en œuvre a été pilotée par trois organisations : deux pour la construction des abris et des latrines, et une pour la construction des points d'eau.

### PROCESSUS DE DÉMANTÈLEMENT

Le démantèlement de l'ensemble des camps a eu lieu en mars 2018. À cette fin, les activités suivantes ont été réalisées.

**ENREGISTREMENT DES BÉNÉFICIAIRES.** La liste initiale a été fournie par le Groupe de travail sur les solutions durables, qui assurait le lien avec les autorités locales et les directeurs des sites. Cette liste, qui incluait le type de solution fournie en matière d'abris, a été approuvée publiquement et estampillée par le ministère.

**COMMUNICATION AVEC LES COMMUNAUTÉS.** Des groupes de discussion et des activités de communication ont été régulièrement mis en place au sein des camps. Leur objectif principal était d'expliquer le projet et d'obtenir les informations nécessaires (y compris sur le type d'assistance, les dates de réinstallation, les critères de sélection des bénéficiaires et les points de contact dans les camps), mais aussi d'écouter les besoins et préoccupations des résidents des camps. Au cours de ces activités, les femmes ont été encouragées à s'enregistrer en tant que cheffes de foyer, à participer aux activités de travail contre rémunération et à s'investir dans le choix de la solution la plus adaptée en matière d'abris.



Afin de faciliter le processus de démantèlement, l'organisation a mis à disposition une assistance au transport ainsi qu'une indemnité de travail contre rémunération pour le démantèlement et le nettoyage des tentes et des parcelles familiales au sein des camps.



Options en matière d'abris et de réinstallation pour le démantèlement des quatre camps. Tous les bénéficiaires ont également reçu des kits d'articles non alimentaires.

**ACTIVITÉS DE TRAVAIL CONTRE RÉMUNÉRATION.** Afin de générer un revenu et de les impliquer tout au long du processus de démantèlement, toutes les familles se sont vu proposer une indemnité de travail contre rémunération pour le démantèlement et le nettoyage de leurs tentes et de leurs parcelles au sein du camp.

**DÉMANTÈLEMENT DES INFRASTRUCTURES.** Un prestataire de services a été engagé pour finaliser le démantèlement du camp, qui a géré les risques liés à la santé et à la pollution des installations EAH.

**TRANSPORT VERS LE SITE DE RÉINSTALLATION.** Une assistance supplémentaire au transport a été mise à disposition pour deux sites :

- **Une subvention en espèces** a été octroyée aux personnes revenant dans leur lieu d'origine, pour les aider à transporter leurs affaires.
- **Transport direct** dirigé par la Protection civile du Burundi des personnes déplacées internes de Gitaza ou Cashi vers le site de réinstallation, où elles ont rencontré à l'arrivée les organisations impliquées dans la construction.

## OPTIONS EN MATIÈRE D'ABRIS ET D'INSTALLATION

**A. ABRIS SEMI-PERMANENTS DANS LE SITE DE RÉINSTALLATION.** Les anciens résidents de Cashi et Gitaza qui ne détenaient pas de terres ont été réinstallés dans les terrains donnés par le gouvernement à Kigwena, où 174 abris semi-permanents améliorés ont été construits. Ceux-ci incluaient des latrines et des cuisines (y compris 40 pour les membres les plus vulnérables de la communauté d'accueil). En raison de restrictions budgétaires, les abris ont été construits à partir de plaques de tôle ondulée pour les toits et de bâches pour les murs temporaires. La communauté d'accueil a activement participé à la construction, soutenue par un programme travail contre rémunération.

**B. ABRI SEMI-PERMANENT DANS LA RÉGION D'ORIGINE.** 159 abris semi-permanents ont été construits dans les régions d'origine des résidents des camps de Cashi et Gitaza, répartis sur sept lieux vallonnés différents. En raison de la chronologie des activités et de la complexité du transport vers les collines isolées, certaines étant situées à trois heures d'un grand axe routier, la fondation en pierre a été supprimée, et les ménages ont reçu des espèces pour transporter les matériaux (l'équivalent de 2,50 USD, ou 2,30 EUR, par trajet du camp vers le nouveau terrain). Chaque foyer a construit ses propres latrines à l'aide des matériaux fournis et d'une subvention en espèces pour creuser.



Le projet a favorisé le retour en fournissant des abris sur un site de réinstallation situé sur des terres mises à disposition par le gouvernement à Kigwena (ci-dessus, à gauche). Lorsque c'était possible du point de vue du régime foncier et de la sécurité, les abris ont été construits dans les régions d'origine des personnes déplacées internes (ci-dessus à droite, dans les collines de Rumonge).

**C. SOUTIEN À LA LOCATION.** L'organisation a fourni aux personnes ne pouvant pas revenir dans leur région d'origine ou se réinstaller des indemnités de location d'environ 17 USD (15,80 EUR) par mois pendant six mois, afin de les aider à louer un logement dans leur région d'origine jusqu'à ce qu'une solution durable puisse être trouvée. L'organisation a visité les logements à louer afin de s'assurer de leur habitabilité, et servi de témoin pour éviter les fraudes au cours de la signature des baux. La transaction a été réalisée par une banque burundaise qui a versé 50 % du loyer aux propriétaires en tant que dépôt de garantie (les baux burundais exigent en effet un dépôt de garantie correspondant à trois mois de loyer minimum). Les 50 % restants ont été versés aux personnes déplacées internes afin d'assurer leur protection en cas de problèmes avec le propriétaire, pour leur permettre de déménager dans un nouveau logement ou d'utiliser la somme pour d'autres besoins.

Tous les habitants de Mushasha I et II ont reçu un soutien à la location, car les parcelles dans les zones urbaines de Gatumba faisaient l'objet de litiges. Toutefois, de nombreuses personnes déplacées internes ne vivaient dans les camps que la journée, étant hébergées chez des familles de la communauté d'accueil la nuit. L'organisation a apporté à tous les ménages en lien avec les camps un soutien à la location afin de parvenir à démanteler ces derniers.

Pour Cashi et Gitaza, un soutien à la location a été fourni à 30 ménages qui ne pouvaient pas se réinstaller et dont les parcelles n'ont pas été jugées suffisamment sûres.

### LFP ET RRC

Dans les collines de Rumonge, les bénéficiaires n'ont pas été en mesure de produire des titres de propriété, et la sécurité des terres quant au risque de glissement de terrain devait être vérifiée. Afin de répondre à ces problèmes, une équipe composée de cinq membres du personnel (avocats et ingénieurs) de l'organisation, d'un technicien du Groupe de travail sur les solutions durables et de représentants des autorités locales a parcouru les collines à pied pendant deux semaines pour se rendre dans chaque parcelle et accorder l'approbation technique de construction ainsi qu'un document de validation communautaire de la propriété. Ce processus a été approuvé par le ministère pour garantir la propriété des terrains.

Sur les 220 parcelles visitées, 159 ont été validées ; les bénéficiaires ont reçu un exemplaire du document afin d'éviter tout litige futur. Les autres documents d'accompagnement, quant à eux, ont été conservés au sein de l'organisation et du ministère lui-même. De nombreuses parcelles n'ont pas été validées en raison du risque de glissement de terrain ; en cause, l'inclinaison du terrain ou sa proximité avec une rivière. Les ménages dans cette situation ont été inclus aux activités de soutien à la location et de kits agricoles ; l'organisation les a soutenus dans leur recherche d'un logement à louer.



Le projet a permis le démantèlement de quatre camps de personnes déplacées internes en environ quatre mois. Les sites ont été rendus aux communautés d'accueil, qui ont pu les utiliser comme espaces de rassemblements communautaires ou aires de jeux.

### LIENS AVEC LE REDRESSEMENT

Le projet a soutenu la réintégration des personnes déplacées internes au sein des communautés d'accueil par l'intermédiaire de programmes travail contre rémunération et de la distribution de kits agricoles pour les ménages bénéficiant de l'assistance à la location. Deux projets à impact rapide ont également été mis en œuvre, axés sur le renforcement de la cohésion sociale en répondant aux besoins de la communauté. Ces projets ont inclus la construction de canaux de drainage pour atténuer l'impact des inondations futures, ainsi que de nouvelles sources d'eau et infrastructures. Dans les deux cas, une partie des travaux a été effectuée par des sous-traitants, l'autre par l'intermédiaire de travaux contre rémunération. 80 travailleurs ont été recrutés, formés et suivis étroitement par les ingénieurs des sites.

En outre, un programme vivres contre travail a encouragé les ménages bénéficiant des abris semi-permanents à fabriquer des briques en adobe ou des blocs de terre compressée confectionnés par une association de jeunesse locale, afin d'améliorer les abris pour en faire des maisons plus permanentes.

### PRINCIPALES DIFFICULTÉS

La coordination a représenté une difficulté particulière, car chaque partie prenante impliquée avait ses propres objectifs, sa propre approche et son propre calendrier, ce qui a provoqué des retards dans le plan de travail et a rendu nécessaire le recours à des équipes et des véhicules supplémentaires pour assurer une présence à plusieurs endroits en même temps.

Étant donné que le projet a été mis en œuvre au début de la première saison humide, la pluie a empêché la construction de briques en adobe, entraînant ainsi, en fin de compte, l'utilisation de bâches pour les murs.

### IMPACTS PLUS LARGES DU PROJET

Des abris semi-permanents améliorés ont été construits pour la première fois au Burundi, et se sont avérés être une solution adaptée au cours de la saison des pluies, acceptée par la communauté et les partenaires du secteur Abris.

Grâce à l'intervention de réinstallation de Kigwena, une communauté a pu avoir accès à des sources d'eau propre et à de meilleurs établissements scolaires. Grâce à ce projet, les femmes et les enfants qui devaient marcher trois heures chaque jour pour aller chercher de l'eau n'ont plus eu à le faire. Le projet a également amélioré l'accès à l'éducation.

Les communautés où les camps ont été installés ont récupéré leurs espaces publics et les ont transformés en terrains de football, aires de jeux ou espaces de rassemblements communautaires.



## POINTS FORTS, POINTS FAIBLES ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS

### POINTS FAIBLES

- **La communication et la coordination externe avec les parties prenantes diverses auraient pu être améliorées.** Chaque partie prenante a des besoins différents en termes de calendrier, d'approche du projet et d'objectifs. **La coordination interne et le transfert** entre les membres du personnel de l'organisation auraient pu être mieux organisés. En effet, certaines informations critiques comme les listes de bénéficiaires et les enquêtes étaient difficiles à trouver et le nouveau chef de projet a dû passer beaucoup de temps à les chercher.

- **L'accès aux sites et l'élaboration de la liste des bénéficiaires ont pris du temps** en raison de la mobilité constante des ménages de la zone ; plus de deux mois ont été nécessaires pour parvenir à un accord avec les autorités locales au sujet de la liste finale.

- **Les abris n'ont pu être construits que dans les endroits où les bénéficiaires pouvaient garantir un titre de propriété.** Pour les personnes dont les terres n'ont pas pu être validées, l'organisation a fourni des indemnités de soutien à la location pendant six mois, ce qui n'a toutefois pas constitué une solution durable.

- Afin d'assurer leur qualité, les bâches et les kits d'articles non alimentaires ont été obtenus à l'international. Cela **a créé des retards** et nécessité l'adaptation du plan de travail initial. Ce problème aurait pu être identifié au cours de la phase de développement du projet et utilisé comme argument pour allonger la période de mise en œuvre de quatre mois imposée par le donateur. **L'organisation aurait également pu améliorer la planification** de l'approvisionnement des articles, dès la confirmation du financement.

- **Le projet n'a pas couvert l'ensemble des besoins.** L'hygiène et l'assainissement ont été améliorés chez certains bénéficiaires, mais pas tous. **L'accès à de l'eau propre** est demeuré difficile pour quelques bénéficiaires en raison de la distance les séparant des sources d'eau. En outre, étant donné que les abris semi-permanents n'avaient pas vocation à durer plus d'un ou deux ans, **un soutien supplémentaire serait nécessaire pour en faire des logements durables.**

### POINTS FORTS

+ **L'organisation s'est appuyée de manière stratégique sur sa présence et son rôle dans l'établissement des camps** pour orienter la conception des activités du projet. L'accès aux évaluations précédentes a fourni un aperçu clair du contexte et des besoins, et les activités d'établissement des camps ont renforcé la capacité d'aide de la communauté.

+ **L'inclusion de l'équipe administrative et financière de l'organisation aux activités de transfert monétaires a été utile** pour assurer la transparence et la responsabilité. **Les transferts ont été réalisés par l'intermédiaire d'une banque locale et les bénéficiaires n'avaient pas besoin de disposer d'un compte de banque** pour participer. La solution a permis aux bénéficiaires et aux propriétaires d'être anonymes, et a également renforcé la sécurité au niveau du site et pour le personnel du projet.

+ Afin d'assurer l'engagement communautaire et la durabilité, **l'organisation a impliqué de manière étroite les familles** pour sélectionner le site de leurs abris et le type d'assistance nécessaire.

+ **Les activités liées aux abris ont été complétées** par des programmes EAH, de lutte contre le trafic, de santé et de réintégration.

+ Le programme a bénéficié de **profils divers issus de différentes unités de l'organisation**, et notamment des ingénieurs, avocats, économistes, psychologues et travailleurs sociaux, dans l'objectif de proposer un soutien complet.



*Bien que tous les bénéficiaires n'aient pas pu disposer d'une solution durable en matière d'abris, le programme est parvenu à démanteler l'ensemble des camps et a inclus des composantes liées à la réintégration qui ont été bénéfiques aux communautés dans leur ensemble.*

### ENSEIGNEMENTS TIRÉS

- **Le programme aurait dû durer plus longtemps.** Mettre à disposition un soutien à la location dans un laps de temps très restreint réduit l'intentionnalité et la durabilité nécessaires à un objectif de réintégration à long terme. Au cours d'un projet de quatre mois, les résultats peuvent être atteints, mais la qualité de l'intervention en termes de conseil, de renforcement de capacités et de cohésion sociale s'en trouve atténuée.
- **Pour renforcer la coordination** entre les partenaires sur le terrain, il conviendra de faire en sorte qu'ils disposent tous des mêmes objectifs, priorités et échéances, qui doivent être convenus avant le début de la collaboration. **Il est nécessaire d'allouer davantage de temps et de ressources à l'amélioration de la coordination** pour les projets futurs impliquant des parties prenantes multiples, car cela permettrait de gagner du temps lors de la mise en œuvre et faciliterait les interventions.
- **Dans les situations où différents types d'assistance sont fournis, une meilleure comparaison des options** est nécessaire, afin de réduire les discriminations réelles ou perçues et de garantir que les résultats finaux sont aussi similaires que possible pour l'ensemble des bénéficiaires.
- **Les facteurs externes qui ont une influence sur la mise en œuvre doivent être examinés avec attention**, et les retards potentiels faire l'objet d'échanges avec le donateur tôt dans le processus. Par exemple, la construction aurait dû avoir lieu au cours de la saison sèche, ce qui aurait réduit les coûts et permis de construire des abris plus durables. **Les options à plus long terme devraient également faire l'objet de discussions à l'avance, afin de garantir la durabilité du projet** et d'éviter de laisser les bénéficiaires dans des conditions précaires une fois que l'assistance a pris fin.